
PIERRE ASTIÉ
DOMINIQUE BREILLAT*

REPÈRES ÉTRANGERS

(15 JUIN - 20 SEPTEMBRE 1994)

ALLEMAGNE

12 juillet et 7 septembre 1994 : **Cour constitutionnelle**. La Cour constitutionnelle de Karlsruhe juge conforme à la loi fondamentale l'envoi de troupes allemandes dans le cadre d'opérations de maintien de la paix menées par l'OTAN et l'UEO « dans le but de faire appliquer des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies », ainsi que pour les interventions menées par l'ONU.

Elle avait été saisie de ce problème par le Parti social démocrate et le Parti libéral, à la suite de la participation de militaires allemands aux opérations de Somalie (1993-1994), au contrôle de l'embargo contre la Yougoslavie avec l'UEO et à la surveillance de l'espace aérien de l'ex-Yougoslavie avec l'OTAN.

La Cour a estimé que l'article 87 (a) de la loi fondamentale, qui pose le principe de la nature défensive des forces allemandes, n'empêchait pas ce type d'opérations, car l'article 24 de ce même texte dispose que, pour garantir la paix, l'Allemagne peut s'intégrer à un système de sécurité collective réciproque (*Le Monde*, 14 juillet et 9 septembre

1994 ; *Die Zeit*, *Courrier international*, 28 juillet 1994).

159

ARGENTINE

22 août 1994 : **Constitution**. A l'initiative du chef de l'État, M. Carlos Saul Menem, péroniste, l'Assemblée constituante, désignée le 10 avril 1994, adopte une nouvelle Constitution, en remplacement de la Charte fondamentale de 1853, à la suite d'un « pacte historique » entre le Parti justicialiste et l'Union civique radicale.

Les caractéristiques essentielles de cette révision sont les suivantes :

– le chef de l'État est désormais élu au suffrage universel direct exclusivement. Pour qu'un candidat soit élu au premier tour, il lui suffit d'obtenir 45 % des voix ou au moins 40 %, mais avec 10 % d'avance au minimum sur son suivant ; à défaut, un second tour est organisé. La durée du mandat présidentiel est réduite de 6 à 4 ans mais, nouveauté, le chef de l'État peut briguer un second mandat. Il n'est plus tenu d'appartenir à la religion catholique ;

* Université de Poitiers.

– un poste de « chef de cabinet », sorte de Premier ministre, est créé ;

– le pouvoir judiciaire est plus indépendant, dans la mesure où les juges sont désignés par un Conseil supérieur de la magistrature, et ceux de la Cour suprême doivent voir leur nomination approuvée par la majorité des sénateurs ;

– les auteurs de coups d'État ne peuvent occuper de charges publiques, ni être amnistiés ;

– les citoyens sont mieux protégés, par l'introduction dans le texte de neuf traités internationaux garantissant les droits de l'homme et de clauses relatives à la protection de l'environnement. Les minorités indigènes voient leurs droits reconnus et garantis ;

– est également réaffirmée, dans ce texte, la souveraineté argentine sur les Malouines, sujet qui avait provoqué en 1982 une guerre avec la Grande-Bretagne.

Cette Constitution demeure néanmoins de type présidentiel (*Libération*, 25 août 1994 ; *Le Monde*, 12 et 25 août 1994).

CORÉE DU NORD

8 juillet 1994 : **Président de la République**. Le dirigeant le plus anciennement en fonction dans le monde, le maréchal Kim Il-sung, secrétaire général du Parti des travailleurs depuis le 10 octobre 1945, à la tête de l'État depuis le 28 décembre 1972, décède à l'âge de 82 ans.

« Grand leader », « cher dirigeant » – entre autres titres –, il maintenait depuis près de cinquante ans par la terreur la Corée du Nord sous le régime communiste.

Son successeur, désigné comme dauphin en février 1994, qui devrait être normalement son fils, Kim Jong-Il, 51 ans, n'a pas encore été officiellement désigné à ce jour. Il n'occupe pour l'instant que les fonctions de président de la Commission de défense nationale et de commandant suprême des forces armées (*Libération*, 11 et 14 juillet 1994 ; *Le Monde*, 10-11, 12, 13, 14, 15, 16, 19, 21 juillet et 2, 3, 4 et 26 août 1994).

GRANDE-BRETAGNE

21 juillet 1994 : **Parti travailliste**. A la suite du décès subit, le 12 mai dernier, de John Smith, leader du Parti travailliste, de nouvelles modalités démocratiques de désignation de son successeur ont été appliquées pour la première fois. Trois collègues ont participé à ce choix : les 264 députés aux Communes et les 45 députés européens (1^{er}), les quelque 250 000 membres individuels du parti (2^e) et environ 4 millions et demi de militants syndicaux (3^e). Chaque électeur détenait une voix.

C'est M. Tony Blair, 42 ans, avocat issu d'Oxford, qui l'emporte avec 57 % des voix et 542 000 suffrages sur ses adversaires, M. John Prescott (24,1) et M^{me} Margaret Beckett (18,9). M. Prescott est désigné comme « *deputy leader* » avec 56,5 % des voix contre 43,5 % à M^{me} Beckett. La désignation de M. Blair, modéré, chrétien pratiquant, marque un recentrage du Parti travailliste après quinze ans d'opposition. Il est le plus jeune leader de l'histoire du parti (*Libération*, 21 et 22 juillet 1994 ; *Le Monde*, 14, 17, 29-30 mai, 3 et 14 juin et 23 juillet 1994 ; *Survey of Current Affairs*, juillet 1994).

JAPON

25 au 29 juin 1994 : **Premier ministre, gouvernement.** L'instabilité gouvernementale continue au Japon : après la démission en avril dernier de M. Morihiro Hosokawa – moins de neuf mois après son entrée en fonction –, c'est au tour de son successeur, M. Tsutomu Hata, de se retirer, après moins de deux mois d'exercice du pouvoir – le plus court cabinet depuis 1945 – sous la menace d'une motion de censure présentée par le Parti libéral-démocrate (PLD), principal élément de l'opposition parlementaire (cf. *RE*, 71) et à laquelle le Parti socialiste, qui avait abandonné la majorité le 26 avril, a décidé de s'associer.

C'est M. Tomiichi Murayama, 70 ans, leader du Parti socialiste (PSJ) qui obtient la confiance de la Chambre, avec 261 voix contre 214, pour lui succéder. Il dirigera un gouvernement tripartite un peu contre nature, caractérisé par le retour du Parti libéral-démocrate – au

pouvoir de 1955 à 1993 – qui obtient, dans le nouveau cabinet, treize portefeuilles contre cinq aux socialistes et deux au Sakigaketo (Parti pionnier).

C'est la première fois depuis 1947 qu'un socialiste accède à la tête d'un gouvernement. Mais les chances de longévité de ce cabinet apparaissent, elles aussi, limitées (*Le Monde*, 26-27, 30 juin et 19 juillet 1994).

MEXIQUE

21 août 1994 : **Élections présidentielles, élections législatives et sénatoriales.**

M. Ernesto Zedillo Ponce de Leon, 42 ans, candidat du Parti révolutionnaire institutionnel, est élu à la tête de l'État mexicain mais avec seulement 48,77 % des suffrages exprimés. Il l'emporte sur le candidat du Parti d'action nationale (PAN, conservateur), M. Diego Fernandez de Cevallos, 53 ans, qui obtient 25,94 % des voix, et sur celui de l'opposition de gauche, M. Cuauh-

161

Ernesto Zedillo Ponce de Leon, Parti révolutionnaire institutionnel (PRI)	17 336 325	(48,77 %)
Diego Fernandez de Cevallos, Parti d'action nationale (PAN)	9 222 899	(25,94 %)
Cuauhtemoc Cardenas Solorzano, Parti révolutionnaire démocratique (PRD)	5 901 557	(16,60 %)
Cecilia Soto Gonzales, Parti du travail (PT)	975 356	(2,74 %)
Jorge Gonzales Torres, Parti vert écologiste du Mexique (PVEM)	330 381	(0,93 %)
Rafael Aguilar Talamantes, Front cardeniste de restructuration nationale (PFCRN)	301 524	(0,85 %)
Alvaro Perez Trevino Gonzales, Parti authentique de la révolution mexicaine (PARM)	195 086	(0,55 %)
Marcela Lombardo, Parti populaire socialiste (PPS)	168 603	(0,47 %)
Paslo Emilio Radeiro, Parti démocratique mexicain	99 216	(0,28 %)

Inscrits : 45 729 053 ;Votants : 35 550 283 (77,73 %) ; Blancs et nuls : 1 000 782 ; Suffrages exprimés : 34 149 501

témoc Cardenas, 60 ans, Parti de la révolution démocratique (PRD), fils du général Lazaro Cardenas, président de 1934 à 1940 qui nationalisa le pétrole, qui recueille 16,6 % des voix.

Le Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) conserve également la majorité absolue au Parlement (*Libération*, 25, 26-27 mars, 20-21, 23 août 1994 ; *Le Monde*, 25, 26 mars, 23, 24, 27, 30, 31 août 1994 ; *Ambassade du Mexique*).

UNION EUROPÉENNE

162 19 juillet 1994 : **Parlement européen – composition.** A l'issue des élections européennes des 9 et 12 juin dernier (cf. *RE*, 71), on connaît désormais avec exactitude la composition du Parlement (567 sièges). Il comporte neuf formations contre huit dans l'Assemblée précédente (518). Deux groupes disparaissent : celui des Droites européennes de Jean-Marie Le Pen et celui de l'Arc en ciel qui regroupait les régionalistes.

Deux nouveaux groupes apparaissent : Forza Europa et l'Europe des nations.

Composition du Parlement européen (*Le Monde*, 19 au 20 juillet 1994) :

	sièges
Parti des socialistes européens (PSE)	198
Parti populaire européen (démocrate-chrétien) (PPE)	115
Groupe libéral démocratique et réformateur (LDR)	43
Gauche unitaire européenne (GUE)	28
Forza Europa	27
Rassemblement des démocrates européens (RDE)	26
Verts	23
Alliance radicale européenne (ARE)	19
Europe des nations (EDN)	19

Président : M. Klaus Hänsch, 55 ans, social démocrate allemand, est élu président du Parlement européen par 365 suffrages sur 452 exprimés au premier tour. M. Yves Galland, libéral français (UDF radical) recueillant 87 voix (*Le Monde*, 19 au 22 juillet 1994).

25 juin au 21 juillet 1994 : **Commission européenne.** Après l'échec de la candidature de M. Jean-Luc Dehaene pour succéder à M. Jacques Delors à la tête de la Commission européenne, du fait du veto britannique et du soutien peut-être trop appuyé et trop précipité de la France et de l'Allemagne, les chefs d'État et le gouvernement des Douze se mettent d'accord quelques jours plus tard sur le nom de M. Jacques Santer, 57 ans, Premier ministre luxembourgeois. Le Parlement européen approuve cette désignation par 260 voix contre 238 et 23 abstentions.

Ce n'est qu'en décembre prochain qu'aura lieu le vote d'investiture de l'ensemble de la nouvelle commission qui doit entrer en fonction le 5 janvier 1995 (*Le Monde*, 1^{er}, 3, 19, 20, 24, 25, 26-27, 29 juin, 5, 10-11, 13, 15, 16, 17-18, 22 juillet 1994).

5 septembre 1994 : **Commissaires français.** La France propose M^{me} Edith Cresson, ancien Premier ministre, et M. Yves Thibault de Silguy, conseiller de M. Balladur, pour les questions européennes, aux deux postes lui revenant dans la Commission (*Le Monde*, 7 septembre 1994).